

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

A délibéré : 15

L'an deux mil quatorze, le vingt deux octobre à vingt heures , le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :

16 octobre 2014

Etaient présents : **Mmes LEROY. THIEBAUT. ZOBENBULLER. Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :

Jimmy KASAD

Absent non excusé :

Absent excusé :

Reçue en préfecture le 24 octobre 2014

Certifiée exécutoire le 24 octobre 2014

01-OBJET : OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET FORET :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire et urgent de procéder, suite aux intempéries de cet été, à la réfection du Chemin du Champ de Vaux en forêt communal.

Ces orages ayant dégradé fortement cette voie et les conséquences pouvant être très graves, Madame le maire a demandé à la SARL CONTEY Claude de réactualiser le devis initialement prévu.

L'exposé du maire adjoint entendu et après l'étude des travaux à effectuer, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces travaux et ouvre les crédits nécessaires au budget forêt comme suit :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :

-023 virement section investissement 22 300.00

Recettes :

-7022 coupes de bois 8 000.00

***SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses :

-2128 aménagement de terrain 27 000.00

Recettes :

1323 subvention département 4 700.00

-021 virement section de fonctionnement 22 300.00

DIVERS :

① SUBVENTION CHEMIN DU CHAMP DE VAUX :

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune demandera à Monsieur Le Président du Conseil Général de proroger la subvention accordée le 15 mai 2013 pour le renforcement du Chemin du Champ de Vaux, étant entendu que ces travaux débiteront fin d'année 2014. Cette subvention étant caduque au 06 novembre prochain.

② CREUX DU MOULIN :

Cet ouvrage est dans un état catastrophique et il est urgent de procéder à sa réhabilitation ; Madame le maire par courrier du 31 juillet a alerté nos différents protagonistes, (DDT, CCDBB, SMAMBVO) sur sa dégradation et sur les conséquences qui pourraient en découler.

Une réunion en mairie a été programmée le 15 septembre dernier, avec la Direction Départementale des Territoires et plus particulièrement Monsieur Gilles Gauthier de la police de l'eau, Monsieur Yves Marchiset, directeur technique du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Base et Moyenne Vallée de l'Ognon, Madame Leroy et Monsieur Raclot adjoints.

La compétence « ruisseaux » ayant été transférée à la Communauté de Communes, les rôles de chacun ne sont pas définis correctement.

Devant l'insistance de Madame le Maire, une nouvelle concertation réunira la Communauté de Communes, le SMAMBVO, pour débloquer la situation, et déposer rapidement un dossier de demande de subvention .

③ SIVOM DE LA VALLEE (Syndicat des Eaux de Moncey) :

Monsieur Hubert Folin, délégué au Syndicat rappelle que le SIVOM est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes :

- La production et transport de l'eau potable :

Cette compétence a pour mission, la production et le transport de l'eau jusqu'aux réseaux des communes adhérentes. Le syndicat est chargé de l'exploitation et l'entretien des ouvrages de Vieilley.

Le syndicat devant procéder à la protection des captages de Vieilley, une réunion sera programmée entre le syndicat, la commune et les propriétaires des zones concernées .

- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Cette compétence s'applique à tous les immeubles non raccordés à un réseau d'assainissement collectif public sur le territoire des communes adhérentes à ce service.

④ ACCUEIL D'UN STAGIAIRE :

Madame le maire informe qu'elle a accepté du 27 octobre au 14 novembre 2014 un élève de 1ère bac pro. GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) en formation en milieu professionnel. Il sera accompagné par Monsieur Jean-Baptiste Gautherot.

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer la convention de stage.

⑤ CONTENTIEUX :

Madame le maire donne la suite qui a été donnée aux divers dossiers de contentieux.

⑥ RESULTAT VENTE DE BOIS :

Monsieur José SIMAO, délégué commission bois, avise le conseil municipal du résultat de la vente de coupes de bois qui a eu lieu le 21 octobre 2014 à Baume les Dames.

Les parcelles 6, 14R, 24,25, 26, ont trouvé preneurs pour un montant global de 17 906,00 € ; la parcelle 32 a été retirée de la vente.

⑦ REPAS DES ANCIENS :

Messieurs Jean-Pierre GODILLOT, Hubert FOLIN, Jonathan ERARD, Georges BAY NOUAILHAT, Madame Marie-Claude THIEBAUT sont chargés de préparer la journée du 24 janvier 2015.

⑧ ASSOCIATIONS :

Madame le maire souhaite que l'Association pour la Gestion de la Salle polyvalente et l'Association Culturelle et Sportive se réunissent rapidement pour élire les nouveaux bureaux.

⑨ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Le rendez vous est donné à 10 heures 45 à la mairie, 11 heures au Monument et ensuite vin d'honneur à la salle de convivialité.

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 12 novembre 2014, 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

